

Professions et lieux de travail

Peintre

Sur cette page

[Que fait un peintre?](#)

[Quels sont les principaux risques et situations comportant des risques pour la santé et la sécurité des peintres?](#)

[Quelles sont les mesures de prévention que les peintres doivent adopter?](#)

[Quelles sont les principales marches à suivre en matière de sécurité que les peintres doivent connaître?](#)

Que fait un peintre?

Un peintre applique de la peinture et des produits de finition sur la surface intérieure et extérieure des bâtiments et autres constructions.

Les tâches principales du peintre sont les suivantes :

- Préparer les surfaces à peindre (y compris le raclage, l'enlèvement de papier peint, etc.).
- Déterminer les matériaux nécessaires à la tâche.
- Utiliser, nettoyer et entretenir divers équipements.
- Superviser les apprentis et autres travailleurs.
- Préparer une estimation des coûts et les factures à l'intention des clients.

Quels sont les principaux risques et situations comportant des risques pour la santé et la sécurité des peintres?

Les peintres travaillent dans une variété d'environnements, de chantiers de construction, de bâtiments, etc. et doivent composer avec un ensemble de risques qui diffèrent d'une situation à une autre. Les principaux risques et les situations comportant des risques pour les peintres sont les suivants :

- [Travail en hauteur](#).

- Travail sur des [échelles](#) ou des [échafaudages](#).
- Travail dans des [espaces clos](#).
- [Blessures aux yeux](#).
- [Chutes, trébuchements et glissades](#).
- Blessures causées par la chute d'objets.
- Expositions à des [moisissures, champignons et bactéries](#).
- Exposition aux excréments d'[oiseaux](#) et de [rongeurs](#).
- Exposition aux produits de peinture, aux solvants, au [plomb](#) et autres produits toxiques.
- Travail à proximité de [matériaux inflammables et combustibles](#).
- [Postures de travail contraignantes](#) ou exécution de [tâches manuelles répétitives](#).
- Travail en position [debout](#) durant de trop longues heures.
- [Levage](#) d'objets lourds et encombrants.
- Exposition à la [chaleur](#) et aux [rayons ultraviolets](#).
- Exposition au [bruit](#).
- [Stress](#).
- Exposition aux [risques électriques](#) associés au travail à proximité d'équipement électrique ou de lignes de transport d'électricité.
- [Travail en rotation](#) ou [journées de travail prolongées](#)
- [Travail en isolement](#).

Quelles sont les mesures de prévention que les peintres doivent adopter?

- Connaître les consignes de sécurité relatives au travail en hauteur.
- Choisir la bonne échelle pour la tâche.
- Éviter les postures contraignantes ou s'assurer de prendre fréquemment des pauses.
- Apprendre les techniques sécuritaires de levage.
- Savoir comment prévenir les blessures relatives aux dangers électriques. Maintenir une distance sécuritaire avec l'équipement électrique sous tension ou les lignes de services publics.
- Garder les outils et l'équipement ainsi que leurs dispositifs de sécurité en bon état de fonctionnement;

- Porter un équipement de protection individuelle et des chaussures appropriés.
 - Maintenir les aires de travail exemptes d'obstacles et d'équipement.
 - Connaître les consignes de sécurité relatives au travail dans un espace clos.
 - Assurer une bonne ventilation pendant les travaux de peinture.
 - Connaître les marches à suivre pour éviter l'exposition aux excréments d'oiseaux et de rongeurs.
-

Quelles sont les principales marches à suivre en matière de sécurité que les peintres doivent connaître?

- Marches à suivre en matière de sécurité visant les aspects suivants :
 - travail en hauteur
 - travail avec des produits contenant de [l'amiante](#)
 - utilisation d'[échelles](#)
 - [levage](#)
 - [tâches manuelles répétitives](#)
 - choix, utilisation, entretien et rangement d'un [équipement de protection individuelle](#)
 - entrée dans un [espace clos](#)
 - Respecter les méthodes d'[entretien appropriées](#).
 - Connaître les risques associés à la manipulation de produits chimiques, le [SIMDUT](#) et les [fiches signalétiques](#).
 - Connaître les marches à suivre pour [signaler les risques](#).
-

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2020-10-22

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.